

## COMMUNE DE TALMAS

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2008</b></p>
--

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT, LOMBARD, COFFIGNIER, COQUELIN, MOREAU, PARIS, TOUPET, VAN DEN EYNDE, WALLET

Etaient absents excusés : Mme CHIDIAC (pouvoir à M. COFFIGNIER) Mme LARGILLIERE, M. LARTIQUE (pouvoir à M. ROUSSEL)

Secrétaire : M. TOUPET

### 1°) Ouverture d'une ligne de trésorerie

La construction du groupe scolaire est achevée. Cependant le solde des subventions (100 000 €) n'est pas encore versé, entre autres la dotation globale d'équipement de l'Etat de 69 000 € qui n'arrivera qu'en Février 2009).

Afin de palier ce décalage, M. le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie qui sera remboursée lors du versement des subventions. Il rappelle que les lignes de trésorerie ouvertes pour les constructions de la salle socioculturelle, de la salle Delval et de l'école n'ont pas été utilisées et qu'elles sont à présent caduques.

Deux propositions sont exposées :

- Le Crédit Agricole           taux : 4.48 %
- La Caisse d'Epargne        taux : 4.28 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote pour la proposition de la Caisse d'Epargne qui est valable un an.

### 2°) Zone de Développement Eolien (ZDE)

M. BORDET donne lecture de l'ordonnance du 26/11/2008 rendue par le Tribunal d'Amiens qui rejette la requête du Préfet qui avait émit un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes sur le projet du Magremont, pour cause de radars aériens de l'armée à proximité. Le préfet a trois mois pour faire appel.

Entre temps, la communauté de communes du Bocage-Hallue a étudié un second projet d'implantation entre la RN 25 et la RD 11 avec une respiration paysagère au niveau du territoire de Rubempré, si le projet Magremont ne pouvait se réaliser.

En séance du 13 Novembre dernier, le conseil communautaire a approuvé le zonage de développement éolien sur le territoire. Le conseil municipal de Talmas a également approuvé ce zonage.

### 3°) Assainissement collectif

M. le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement les subventions allouées pour l'assainissement collectif s'élèvent à 80 %.

Il rappelle que la commune de Naours a relancé son étude avec la société SOGETI. La commune de Talmas, quant à elle, avait déjà fait appel en 1997 à ce cabinet d'études. De ce fait, M. BLOCKLET a sollicité une mise à jour du dossier. Il informe le conseil que la DDAF qui apportait jusqu'alors son assistance, se désengage à présent.

### 4°) Dossier DGE construction mairie

M. le Maire présente le dossier de demande de subvention de dotation globale d'équipement pour la construction de la future mairie.

Il présente également le projet des plans de la future construction.

Coût estimatif des travaux : HT 235 447.00 €.

La commune ne peut prétendre qu'à la subvention DGE de l'Etat (taux minimal : 30 %). Les fonds parlementaires seront également sollicités.

Coût approximatif à la charge de la commune : HT 164 812 € - TTC 210 960.51 €.

### 5°) Questions diverses

M. ROUSSEL : déplore la mauvaise gestion de la voirie communale par la communauté de communes. M. BORDET, qui va assister le 16 Décembre à une réunion de la commission voirie, est chargé par le conseil municipal de faire part de son mécontentement.

Mme MOREAU : sollicite la pose de poubelles sur le parking de la salle socioculturelle afin d'éviter les dépôts « sauvages ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 16 Décembre 2008

Le Maire – P. BLOCKLET